

L'ASSURANCE CONSTRUCTION

L'assurance construction est une branche de risque spécifique pour laquelle aiac dispose d'une solide expertise.

Notre crédibilité sur le marché nous permet d'obtenir des conditions de couverture optimales pour nos clients :

- Promoteurs Immobiliers
- Maîtres d'ouvrages privés ou publics
- Maîtres d'œuvres, Architectes, Bureaux d'études
- Entreprises du bâtiment
- Fabricants d'équipements

Nos solutions pour garantir vos activités :

- Responsabilité Civile Exploitation, Travaux et Professionnelle
- Responsabilité Civile Décennale des ouvrages (soumis ou non) à l'obligation légale d'assurance
- Responsabilité Décennale des Constructeurs non Réalisateurs
- Responsabilité Civile Maîtres d'Ouvrages
- Responsabilité Civile Promoteurs
- Responsabilité civile des Dirigeants et Mandataires Sociaux

Nos solutions pour garantir vos biens :

- Assurance multirisques (bâtiments, bureaux)
- Tous risques matériel (de chantier, informatique etc...)
- Bris de machines (y compris matériel pris en location temporairement)
- Flottes automobiles
- Marchandises transportées.

Nos solutions pour garantir vos réalisations :

- Assurances Tous Risques Chantier
- Assurance Montage Essais
- Assurance Dommage Ouvrage
- Contrat Collectif de Responsabilité Décennale
- Assurance des existants

Nos solutions pour garantir vos équipes :

- Prévoyance : décès invalidité, incapacité, frais de santé
- Retraite complémentaire

Nos atouts :

- Proximité et réactivité, grâce à notre structure à taille humaine
- Flexibilité, car nous sommes en mesure d'étudier tout type de demande en construction.
- Expertise, grâce à notre connaissance approfondie des métiers de la construction et de la gestion des sinistres.

Nos missions :

- Analyse de vos risques et de vos besoins
- Conception de solutions spécifiquement adaptées
- Mise en place des couvertures d'assurances
- Gestion des polices et des sinistres
- Reporting
- Vous conseiller et vous accompagner au quotidien